

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Aux gestionnaires et employés de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Hôpital Santa Cabrini Ospedale
EXPÉDITEUR :	Service de prévention et de contrôle des infections
DATE :	5 octobre 2026
OBJET :	Modulation des mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion des virus respiratoires Installations : Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) Hôpital Santa Cabrini Ospedale (HSCO)

Bonjour,

Le service de prévention et contrôle des infections vous informe de la modulation de certaines mesures PCI pour les virus respiratoires, suite à une récente évolution des recommandations provinciales.

Principaux changements relatifs à la prise en charge des principaux virus respiratoires	
Syndrome d'allure grippal (SAG) avec ou sans IMGA	<u>Nouvelle appellation</u> : Cas clinique d'infection respiratoire aiguë : CCIRA <u>Cas suspecté</u> : Un cas présentant un ou des symptômes respiratoires (incluant la COVID-19) doit être isolé en précautions additionnelles contact-gouttelettes. <u>Modification majeure</u> : le port du masque N95 n'est plus requis pour un usager en investigation pour COVID-19 ad l'obtention du résultat. <u>Cas confirmé de virus respiratoire (excluant la COVID-19)</u> : Précautions additionnelles contact-gouttelettes.
COVID-19 - cas confirmé	Précautions additionnelles aériennes-contact • Pour le personnel : Le masque N95 demeure obligatoire avant d'entrer la chambre et doit être jeté à la sortie • Pour les visiteurs : faire porter un masque de procédure (ou N95, selon leur préférence) • En cas d'IMGA* : Chambre à pression négative.

Contact-COVID	Précautions additionnelles contact-gouttelettes jusqu'à 5 jours après le dernier contact. <u>Modifications majeures :</u> • <u>Aucun dépistage n'est requis</u> tant que l'utilisateur demeure asymptomatique. Pour rappel, il convient de faire prélever l'utilisateur en cas d'apparition de symptômes. • Le port du masque N95 n'est plus obligatoire pour le personnel et les visiteurs. Toutefois, pour ceux et celles qui désirent le porter, ceci demeure à leur convenance.
EX-COVID	L'alerte «Ex-Covid» ne sera plus utilisée pour un cas confirmé de COVID-19 dont la période d'isolement est cessée.
Protection oculaire	Bien que le pictogramme apparaisse sur les affiches de précautions additionnelles, elle n'est pas obligatoire sauf si risque d'éclaboussures de liquides biologiques (pratiques de base).

*Intervention médicale générant des aérosols

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec la conseillère du Service de prévention et de contrôle des infections.

Vous remerciant pour votre habituelle collaboration.